

MASSIF FORESTIER DE RETZ

Site Natura 2000

Lettre d'information

Novembre 2018

N°3

Période 2016-2018

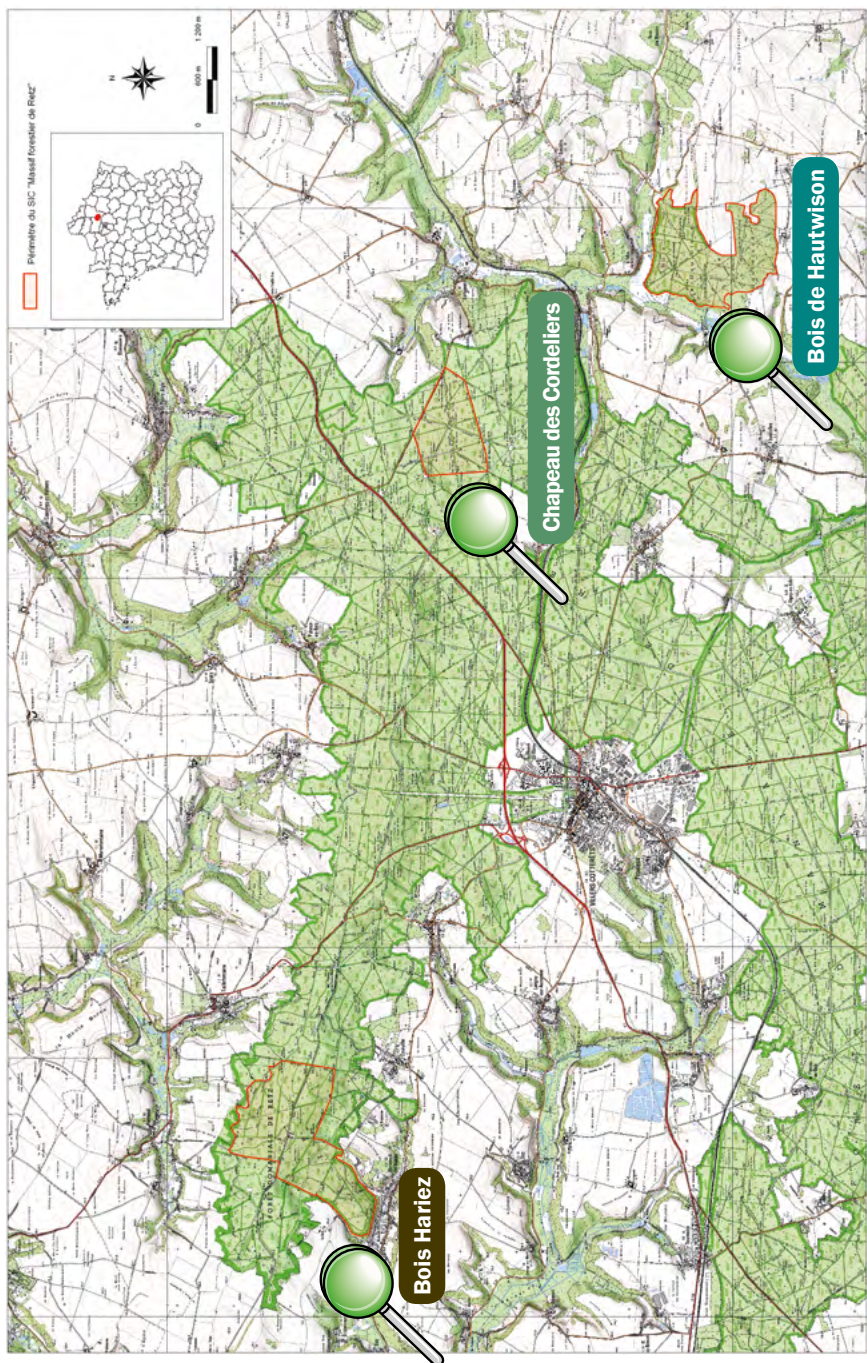
Zone Spéciale de Conservation
FR 2200398



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Localisation du site et de ses trois entités



Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

➔ **Comptages des chauves-souris**
hibernant dans les anciennes carrières
au-dessus de Bonneuil-en-Valois (**Bois
Hariez**), fin janvier 2018 :



Un murin du groupe moustache et deux
petits rhinolophes ont été vus dans la
première carrière à entrée unique, tout
comme en 2016.



◀
Murin du groupe moustache
© wikipedia/commons



◀
Grand murin
© wikipedia/commons

Dans la deuxième série d'entrées (sans
obstacle artificiel jusqu'au grillage,
pour laisser l'espace de leurs voltiges
aériennes), ont été observés :

- 1 murin du groupe moustache
- 1 grand murin
- 36 petits rhinolophes
- 8 grands rhinolophes



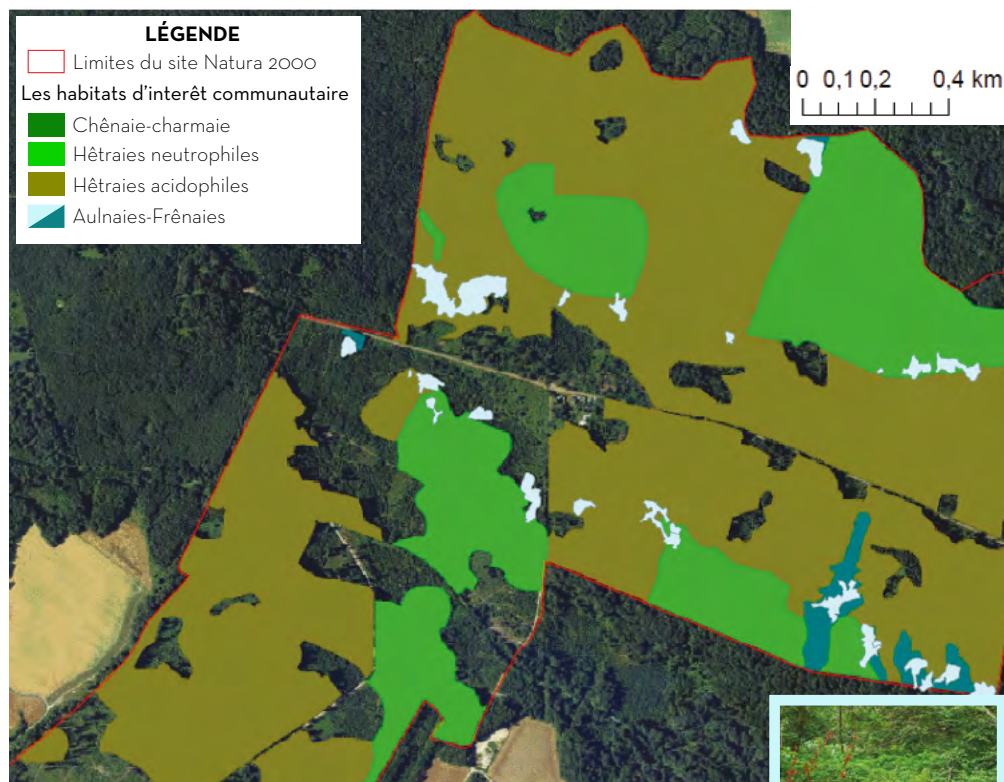
Les effectifs de rhinolophes sont en
augmentation de 50 % par rapport
au précédent comptage, début février
2016.

La même tendance a été observée
dans la majorité des autres cavités des
environs (source : Picardie Nature).



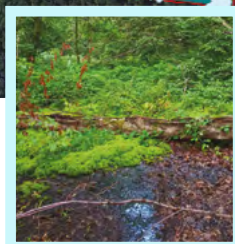
Inventaire des boisements humides (aulnaies-boulaies-frênaies) :

Voici une partie de la carte des boisements suivis par le financement Natura 2000 : **Bois Hariez**



Dans tout le site Natura 2000, les aulnaies-boulaies-frênaies s'étendent sur plus de 9 hectares, répartis entre le Bois Hariez et le Bois de Hautwison.

Un plan de conservation des aulnaies-boulaies-frênaies a été rédigé en 2018. Il recommande, lorsque c'est possible, de maintenir un sous-bois dense pour que le taux d'humidité de l'air reste élevé, ce qui est favorable aux mousses et aux fougères, dont certaines d'entre elles sont rares en Picardie. Il est préconisé que ces boisements et leurs proximités soient préservés, pour éviter l'installation des plantes favorisées par la lumière, comme la ronce. Une évolution naturelle est souhaitée pour ces boisements humides, rares et sensibles.



Aulnaie à sphaignes
© ONF - L. Savio



Evaluation de l'état de conservation des hêtraies.

Entre 2017 et 2018, 108 placettes de 20 mètres de rayon ont été étudiées suivant un protocole conçu par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Voici la répartition des placettes étudiées (disques beiges) au **Bois de Hautwison** :



La hêtraie acidophile à Houx est globalement évaluée comme altérée (note de 60/100), tout comme les hêtraies neutrophiles (note de 65/100).

Ce constat est dû au manque de connexion du massif forestier avec les autres hêtraies de la région, à la présence de ronces et aux atteintes au sol (chemins de débardage). L'altération est partiellement compensée par les présences de très gros bois vivant (dans chaque hectare de hêtraie au moins 11 arbres font au moins 70 cm de diamètre) et de bois mort (au moins 18 pièces de plus de 30 cm de diamètre sur pied ou au sol dans chaque hectare de hêtraie), présences élevées par rapport à d'autres sites.

Une réflexion est engagée à partir des 41 placettes en état favorable pour améliorer l'état de conservation global de ces belles hêtraies.

Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

Des fauches ou des arrachages ont été réalisés depuis 2016 pour contenir, là où il est encore possible de le faire :

- la Renouée du Japon :



▲ Parcelle 103
(Des tiges étaient présentes sur quelques m² entre les fougères aigle visibles sur la photo)



▲ Parcelle 105
(40 m² entre les fougères aigle et autour de la tige de 2017)



▲ Parcelle 1420
(40 m² en partie cernés de ronces)



◀ © wikipedia/commons

- le Phytolaque, dit Raisin d'Amérique :



▲ Parcelle 1427 (un individu aux fruits presque mûrs et, devant lui, un individu coupé, parmi ceux disséminés sur 1 hectare)

Ces espèces végétales exotiques envahissantes se sont installées en forêt suite à des dépôts de terre contaminée ou de déchets de jardin, comme ce dépôt au **Bois Hariez** :



Les déchets verts doivent impérativement être déposés en déchèterie (*informations au sujet des collectes en porte-à-porte sur www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/environnement/collecte-des-dechets*) pour éviter ce type de « pollution ».

Information et communication

➔ Mise à disposition de la charte des usagers :

Ce document présente le site Natura 2000, ainsi que les avantages de l'adhésion. Il rappelle la réglementation sur les activités de plein air et présente les engagements que l'adhérent va mettre en place en contrepartie d'une dispense d'étude d'incidence.

Ce document a été validé lors du comité de pilotage du 22 novembre 2016.

Toute personne morale, publique ou privée (usagers du site, associations, clubs...) voulant organiser une manifestation ou activité sportive dans le site Natura 2000 Massif forestier de Retz peut se renseigner auprès de la communauté de communes pour adhérer.

L'adhésion à cette charte valorise aussi les aspects écologiques de la manifestation auprès des publics.

L'A.Fo.Retz et le Retz Bike Club l'ont déjà signée.

➔ Rencontre à la maison forestière du **Bois Hariez** avec certains des agriculteurs riverains de la forêt, le 22 juin 2016.

A renouveler !

➔ Animations auprès d'un grand public :

Le 9 juillet 2016, une dizaine d'adultes et un peu plus d'enfants sont venus au **Bois Hariez**, pour découvrir, avec un animateur de l'ONF, les milieux naturels présents sur ce site et leur enjeu de conservation, notamment pour les espèces animales habitant les vieux arbres.



Le 8 juillet 2017, c'est une trentaine de personnes qui est venue au **Bois Hariez** :



© Jean-Luc Gac

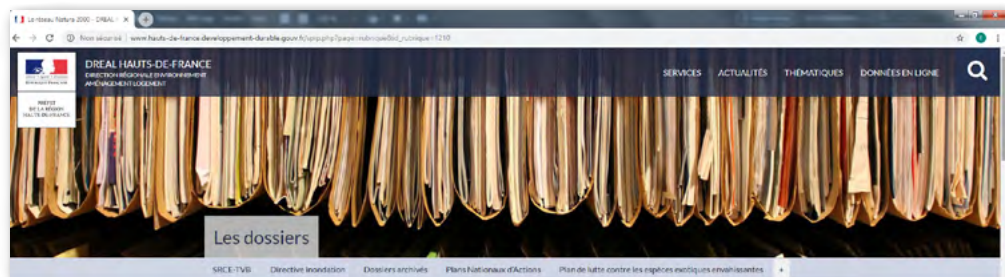
Le 18 août 2018, plus de trente personnes ont fait le déplacement :



Un appareil transformant les ultrasons en sons audibles par l'Homme nous a permis d'entendre les rhinolophes chasser ! Ils émettent des ultrasons et l'écho indique les obstacles et les insectes volants avec beaucoup de précision. Le radar de la tour de contrôle de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle (visible du **Bois Hariez**) fait de même en indiquant les avions.



Remise en forme et actualisation de la page internet consacrée au site Natura 2000



Contractualisation

La demande d'indemnisation (contrat Natura 2000) déposée le 16 août 2017 pour la préservation pendant 30 ans de 5,8 hectares de vieux bois a été validée et signée !

Ces îlots de vieilles hêtraies sont déjà de bons terrains de chasse pour les chauves-souris de la forêt. Et ils gagneront encore en qualité du fait de la maturation du peuplement forestier.

Aperçus d'un des trois lieux préservés, dans la parcelle 108 :



